Image not found or type unknown

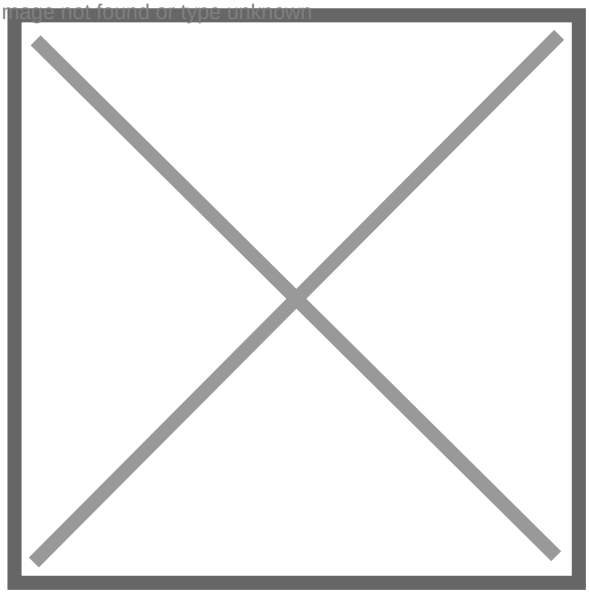

Travailler pendant mon istance de réforme

Par **chris05**, le **06/10/2012** à **22:46**

Bonjours,
Voila je suis en arrêt maladie depuis le 18/04/2012 et je suis convoqué à lavéran (hopital civil/militaire) le 23 octobre pour voir un psy mais je doit commencé un apprentissage le 15 octobre.
-Je sais que pendant 8 jours je serais dans l'illégalité mais a quel point?
-Qu'est ce je risque?
-Pour commencer mon apprentissage je devrai passé devant un médecin du travail pour savoir ci je suis apte (procédure tout à fait normal), aura-t-il accès a mon dossier militaire?
-Véra-t-il que je suis en arrêt maladie?
-Puis je commencer à travailler alors que je serai en intance de réforme ou faut il que je continue à me faire prescrir des arrêt maladie?
merci pour vos réponse à venir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés